L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:
Mardi, 16 *Juin* 1829.

☞ La saison des chaleurs ayant amené l'époque où les affaires commerciales sont à peu pres nulles dans cette ville, et où consequemment les rapports avec l'interieur aussi bien qu'avec l'extérieur deviennent bien moins fréquens, nous avons l'honneur d'annoncer à nos abonnés et au public, qu'à compter d'aujourd'hui, 16 Avril, jusqu'au 15 d'Octobre, où d'ordinaire le commerce reprend un peu d'activité, l'*Abeille* paraitra seulement les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine. Nous avons devancé de 15 jours l'époque où, annuellement, la plupart des éditeurs de cette ville ne publient que trois fois par semaine, par la seule considération qu'un très-grand nombre de nos abonnés recommençant leur semestre aujourd'hui, si parmi eux il se trouve des personnes qui ne s'accommodent pas de ces dispositions, elles pourront nous le faire savoir en nous notifiant leur intention de cesser : de manière que par ce procéde nous allons au-devant des reproches qu'on pourrait nous faire. Quant à ceux qui ont payé d'avance, nous leur offrons un mois d'abonnement gratis, en sus de leur sémestre. Nous espérons que le public saura apprécier nos intentions, et que nos abonnés ne ne verront, dans cette apparente hâte de jouir d'un privilège consacré par l'usage, que le désir que nous avons de nous trouver toujours en mesure de satisfaire à tout ce qu'ils pourraient exiger de nous. Du reste, nous devons annoncer à ces derniers que ce qu'ils perdront d'un côté sera amplement dédommagé de l'autre : nos ouvriers étant tous employés au mois, et conséquemment obligés de travailler tous les jours, quoiqu'il arrive, il en résultera que la même quantité de matière (politique et feuilleton) qui remplit actuellement deux feuilles, désormais se trouvera toute dans une seule ; et les loisirs que nous procureront cet arrangement momentané, nous donneront la facilité d'apporter plus de soin et de séverite dans le choix que nous ferons pour remplir nos colonnes.

INTERIEUR.

CONSEIL DE VILLE DE LA Nlle-ORLEANS.

Suite de la séance du 13 Juin.

On lit une seconde lettre de l'avocat de la ville et de son adjoint, par laquelle ils demandent une augmentation de salaire ; ils s'appuient sur ce que leurs charges sont considérablement augmentées, et font valoir le soin qu'ils ont apporté à toutes les affaires dont ils ont été chargés, principalement à toutes celles relatives au pavage de la ville.

M. White observe que la plupart des nouveaux membres ne sont pas à même d'avoir une connaissance parfaite des occupations des pétitionnaires ; qu'ainsi il serait urgent de nommer un comité pour s'enquérir des faits qu'ils soumettent au Conseil ; après quoi, si l'on trouve que leur demande est foudée, on pourra y faire droit.—Adopté.

MM. Peters, Field et Holland sont nommés de ce comité.

On donne lecture d'une lettre de M. Oakey, demandant la restitution de quatre billets fournis par lui au maire.—Accordé.

La lettre du maire annonce que, durant le recès du conseil, il a cru urgent de nommer M. Richard Penniston à la place de *wha finger* qui était vacante. On procède à l'adoption ou au rejet de cette nomination. —Elle est approuvée par la majorité du conseil.

Une lettre de M. Guillon, demandant la rectification d'une erreur sur le tableau des taxes, où il est porté comme propriétaire d'un esclave qu'il ne possède pas, et dont on lui a réclamé la capitation.—Accordé.

Le Maire demande qu'un comité soit nommé à l'effet de s'entendre avec M. Delery qui offre de vendre une terre située à 5 milles au-dessous de la ville, propre à l'établissement d'une poudrière.—Adopté.—Sont nommés de ce comité MM. White, Withers et Rodriguez.

Le maire demande également l'autorisation de faire vendre les terrains bornés par les rues du Canal, des Magasins, de la Commune et de la Levée, d'après le plan qui en a été dressé par le voyer de la ville.

M. Montreuil désire que le jour de cette vente soit fixé au 15 de Juillet, et que les termes du paiement soient un, deux et quatre ans.

M. Rodriguez s'oppose à ce que la vente se fasse en Juillet, attendu qu'un grand nombre de personnes s'absentent de la ville à cette époque. Il ajoute que le conseil ne peut autoriser la vente de ces terres, avant de s'être assuré de ses droits de propriété, droits qui sont contestés par le gouvernement général. L'hon. membre entre dans une longue discussion avec M. Blanc, M. Montreuil &c., qui combattent son opinion, et il fait voir tous les désagrémens qui pourraient résulter de cette vente, si réellement la corporation n'a aucun droit sur ces terres.—Cependant, la majorité du conseil ne partageant pas son opinion, M. White propose de vendre ces terrains, à rente à cens, pour le termes de vingt ans, moyennant un intérêt de 6 pour 0-0.

Un grand nombre de membres appuient cette proposition, en demandant toutefois que le terme soit fixé à 99 ans, au lieu de 20.

Mr Holland pense que cette affaire exige de mûres délibérations, et il demande que la décision du conseil soit ajournée à la séance prochaine.—Adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une dénonciation *(presentment)* du grand Jury de la Cour Criminelle contre les abus qui résultent de la multitude des cabarets et des bureaux de loterie, et invite le Conseil à fixer son attention sur l'état des cimetieres.—Renvoyé à une prochaine séance.

M. Montreuil demande que le maire soit autorisé à continuer de payer huit piastres par mois à la personne chargée d'un enfant trouvé, il y a un an, devant la maison de ville.—Adopté.

Le Conseil s'ajourne à Samedi prochain.

D'après une lettre adressée à l'honorable W. L. Brent par le Secretaire de la Guerre, voici quelle sera la disposition des troupes des Etats Unis, aux environs de la Nouvelle-Orleans. Une compagnie du 4ème. Regiment stationnée à Chef Menteur, (*Fort Wood*) Une compagnie d'Artillerie à Petite Coquille (*Fort Pike.*) et deux compagnies du 4ème. Regiment d'Infanterie à Bâton Rouge.

(Gaz Baton Rouge.)

Dernieres Nouvelles d'Europe.

CHARLESTON, 29 Mai.

Par le navire anglais le *Nemrod*, capit. Atkins, arrivé hier soir de Liverpool, nous avons reçu nos liasses régulières de cette ville jusqu'au 25 Avril, et de Londres jusqu'au 23 : elles ne contiennent presque rien d'important.

D'après les journaux français, les hostilités, selon toute apparence, ont déjà commencé sur le Balkan, et plusieurs colonnes russes marchent vers Kalafat, pour passer le Danube

ANGLETERRE.

Londres 23 Avril.

Les négocians interessés dans le commerce des nouveaux etats de l'Amérique méridionale, craignant les résultats de l'invasion projetée par l'Espagne, ont adressé une pétition au parlement pour lui demander de prendre des mesures propres à leur assurer le paiement de ce qui leur est dû par ces Etats. Le *Times* considère que les sujets britanniques qui ont conclu des marchés avec ces Etats l'ayant fait sans y etre engagés par le gouvernement anglais et sans aucune garantie de sa part, ce dernier ne saurait hasarder une heure de paix, ou dépenser un shelling, du trésor public pour leur en assurer l'execution. Mais que, neanmoins, l'Espagne ne pouvant esperer de recouvrer aucune ascendance sur les Etats de l'Amerique méridionale, et le renouvellement de la guerre ne pouvant avoir d'autre résultat que de faire couler inutilement le sang et rendre l'île de Cube le théâtre de la lutte entre l'Espagne et les nouvelles republiques, sous ce rapport il est urgent d'engager les puissances européennes d'intervenir dans cette affaire et d'obtenir de l'Espagne de reconnaitre l'indépendance de l'Amérique méridionale: sinon, toute l'Europe pourrait bien se trouver engagée dans une guerre où chacun combattrait pour obtenir la suprématie dans l'île de Cube.

FEUILLETON.

Un artiste, mis comme un homme de talent, c'est-à dire assez négligemment, se présentait à l'audience d'un ministre, connu par l'urbanité de ses manières. L'accueil fut assez froid; mais après un instant d'entretien, où l'artiste obtint ce qu'il demandait, le ministre le reconduisit avec la plus grande aménité ; comme l'artiste paraissait s'en étonner. *On reçoit quelquefois les gens sur leur mise*, lui dit M. M***, *mais on les reconduit selon leur mérite.*

LA POLICE DES VOLEURS

Sous l'ancien regime.

Sous l'administration de MM. de Sartines et Lenoir, les filous étaient privilégiés, et il y en avait bon nombre dans Paris. M. le lieutetant général se souciait peu de les réduire à l'inaction, ce n'était pas là son affaire ; seulement il n'etait pas fâché de les connaitre ; et, de tems à autre, quand il les savait habiles, il les faisait servir à son divertissement.

Un étranger de marque venait il visiter la capitale ? vite M. le lieutenant-général mettait à ses trousses la fleur des filous, et une récompense honnête était promise à celui d'entre eux qui serait assez adroit pour lui voler sa montre ou quelque autre objet de grand prix.

Le vol consommé, M. le lieutenant-général en était aussitôt averti, et quand l'étranger se présentait pour reclamer, il était émerveillé ; car, à peine avait-il signalé l'objet, qu'il lui était rendu.

M. de Sartines, dont on a tant parlé et dont on parle tant encore à tort et à travers, ne s'y prenait pas autrement pour prouver que la police de France était la première police du monde. De même que ses prédécesseurs, il avait une singulière predilection pour les filous, et tous ceux dont il avait une fois distingué l'adresse étaient bien certains de l'impunité : souvent il leur portait des défis ; il les mandait alors dans son cabinet, et lorsqu'ils étaient en sa présence : "Messieurs, leur disait-il, il s'agit de soutenir l'honneur des filous de Paris ; on prétend que vous ne ferez pas tel vol... la personne est sur ses gardes, ainsi, prenez vos précautions, et songez bien que j'ai répondu du succès."

Dans ces tems d'heureuse mémoire, M. le lieutenant-général de police ne tirait pas moins vanité de l'adresse de ses filous que feu l'abbé Sicard de l'intelligence de ses sourds-muets ; les grands seigneurs, les ambassadeurs, les princes, le roi lui-même, étaient conviés à leurs exercices. Aujourd'hui, on parie pour la vitesse d'un coursier ; on pariait alors pour la subtilité d'un coupeur de bourse ; et, dans la société, souhaitait-on s'amuser, on empruntait un filou à la police, comme maintenant on lui emprunte un gardarme : M. de Sartines en avait toujours dans sa manche une vingtaine des plus rusés, qu'il gardait pour les menus plaisirs de la cour ; c'étaient d'ordinaire des marquis, comtes, des chevaliers, ou tout au moins des gens qui avaient toutes les manières des courtisans, avec lesquels il était d'autant plus aisé de les confondre, qu'au jeu un même penchant pour l'ivrognerie etablissait entre eux une certaine parité.

La bonne compagnie dont les mœurs et les habitudes ne différaient pas essentiellement de celles des filous pouvait, sans se compromettre, les admettre dans son sein. J'ai lu dans des mémoires du règne de Louis XV, qu'on les priait pour une soirée, comme de nos jours on prie, l'argent à la main, le *célèbre prestidigitateur* M Comte, ou quelque cantatrice en renom.

Plus d'une fois, à la sollicitation d'une duchesse, un voleur réputé par ses bons tours fut tiré des cabanons de Bicetre ; et si, mis à l'epreuve, ses talens répondaient à la haute opinion que la dame s'en était formée, il était rare que, pour se maintenir en crédit, peut être aussi par galanterie, M. le lieutenant-général n'accordât pas la liberté d'un sujet si précieux. A une époque où il y avait des graces et des lettres de cachet dans toutes les bouches, la gravité d'un magistrat, quelque sevère qu'il fût, ne tenait pas contre une espiègierie de coquin, pour peu qu'elle fût comique ou bien combinée : dès qu'on avait étonné ou fait rire, on etait pardonné. Nos ancêtres étaient indulgens et beaucoup plus faciles à egayer que nous ; ils étaient aussi beaucoup plus simples et beaucoup plus candides. Voilà sans doute pourquoi ils faisaient tant de cas de ce qui n'était ni la simplicite, ni la candeur. A leur yeux, un roue etait le *nec plus ultrà* de l'admirable ; ils le felicitaient, ils l'admiraient, ils aimaient à conter ses prouesses et à les faire conter. Ce pauvre Cartouche, quand on le conduisit à la Grève, toutes les dames de la cour fondaient en larmes ; c'était une désolation. *Mémoires de Vidocq.*

VENTRE AFFAME' N'A POINT D'OREILLES.

D'un air fier, empressé, entra un personnage fort proprement vêtu, qui demanda la carte d'une voix éclatante..... Quelques douzaines d'huitres y passèrent ainsi que la bouteille de Chablis ; puis vinrent le Lafitte, la bécassine, les truffes, les sucreries, le dessert le plus délicat, le café, les liqueurs les plus recherchées ; rien ne fut oublié, notre homme commenta la carte, se fit servir les mets les plus coûteux, et engloutit un énorme dîner avec une voracité sans pareille.

Les garçons étaient empressés : le *pourboire* devait être en proportion de la dépense, et, certes, ils étaient en droit d'attendre au moins le petit écu de gratification. Après une heure de combat, le vorace étranger se lève, s'approche du comptoir, jette un regard inquiet sur la salle, et dit au patron : "Monsieur, libre à vous maintenant de me faire arrêter. Je viens de dîner chez vous avec un appétit!.. vous avez vu. Quant aux moyens de m'acquitter envers vous, l'occasion se présentera peut être par la suite ; mais pour aujourd'hui, je dois vous prévenir que je n'ai pas le sou, que je suis sans ressource aucune, que j'avais un appétit d'enfer, et que vous meme sans doute auriez été fâché de me voir mourir de faim. Maintenant, je suis à votre disposition ; me voilà!—Mais, monsieur, il me semble que vous auriez pu du moins ne pas vous faire servir les meilleurs plats, et que de bons haricots et du bœuf vous auraient aussi bien satisfait. —J'en conviens ; mais vous savez le proverbe : Quand on prend du galon.... et puis, d'ailleurs, je n'etais pas plus coupable d'une manière que de l'autre, et je me suis exposé à toutes les conséquences de ma folle conduite : qu'ordonnez-vous ? je suis prêt à vous suivre."

Après avoir un peu réfléchi sur la dure nécessité de supporter une perte d'une cinquantaine de francs, et touché peut-être aussi de l'embarras du pauvre diable, le *chef* lui dit : "Ecoutez, je vous pardonne à une condition.—Laquelle ?—C'est que vous irez demain chez le restaurateur qui est à côté, et que vous lui jouerez le même tour.—Impossible, monsieur —Et pourquoi ?—Parce que cela ne se peut pas.—Et la raison ?—C'est qu'il me reconnaitrait, car hier je lui ai joué le même tour, et il ne m'a pardonné qu'à condition que je viendrais aujourd'hui chez vous."

Dans ce moment, des plats et des carafes tombèrent avec fracas dans la pièce voisine ; le maitre tourna ses regards du côté du tumulte, et l'adroit gastronome profita du moment pour gagner la rue, qu'il arpenta avec une vélocité extraordinaire.

Ventre plat, taille élancée, nez corbin, bouche énorme, habit chocolat, pantalon gris, bottes à éperons ; tel est le signalement de notre individu. C'est à vous d'en faire justice, messieurs les restaurateurs ; tenez vous sur vos gardes.

POSITIVEMENT CETTE SEMAINE.

LA LOTERIE
DE L'EGLISE DES NATCHITOCHES,
(8EME. CLASSE,)
Sera tirée SAMEDI 20 du courant.
PROSPECTUS

1	LOT	DE	$10,000	PIASTRES.
1	"	"	4.000	"
1	"	"	2,500	"
1	"	"	1,800	"
1	"	"	1.600	"
1	"	"	1,352	"
6	"	"	750	"
6	"	"	550	"
6	"	"	350	"
156	"	"	60	"
780	"	"	8	"
7,800	"	"	4	"

PRIX.—$4 le billet ; paquets de 10, $40; on garantit $16. S'adresser à
BEARDSLEE,
RUE DE CHARTRES, No. 110.

N. B. Le bureau occupé par le soussigné sera loué à bas prix jusqu'au 1er. Novembre prochain. 16 Juin.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expedies.

Navire Lotus, Watts, New-York, & T Coit.
Brick Duxbury, Blake, Triest, Stetson et Avery.
Bateau Dread, Spicer, Providence, Capitaine.
——— Empress, Flakerty, Pensacole, Capt.

Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Wood, des passes, ayant mis en mer les navires Louisiana et Gratitude, et les goels. Hound et Eclipse. Il a laissé la passe du S. O. hier matin à 9 heures, il n'y avait rien en vue lors de son départ. Il a laissé la passe du S. E. le même jour à 1 heure de l'après midi. Il a remorqué dans le port les bricks Tres Amigos et Carroll, venant de la Havane.

Bateau à vapeur Dolphin, Waters, des Natchitoches, avec 15 balles coton à Toledano et Gaillard. 15 à J B Heno; 11 à Plauché et Courcelle, 21 cuirs à Peyroux, Rivarde et Co. 32 à ordre.

Bateau à vapeur Florida, Laurent, du Bayou Sarah, avec 3 balles coton à M White, 5 do à J Hagan & co. 39 do à Wilkins et Linton, 55 do à P Dubertrand—39 passagers.

Bateau à vapeur Shepherdess, ———, de Plaquemines, avec 278 balles coton, 40 bts sucre, 8 do melasse, 11 baril do. peaux de bœuf, à divers consignataires.

Partis.

Le Grampus est parti hier après midi avec les navires Lotus, Gen Pike et Goliath, le brick Duxbury et la goël. Volant.

En Rivière.

Goel. Franklin, Gerrish, des Cayes, avec du café.

Goel. Canton, Hillard, de la Havane, avec un chargement de café.

PASAGE PARA ESPAÑA.

La hermosa fragata ASIA, su capitan Skaif, saldrá para CADIZ dentro de pocos dias ; puede admitir 10 ó 12 pasageros. Se darán informaciones á bordo del buque, que está amarrado al astillero de Seguin, frente de la ciudad, ó en casa de
Wm. ALDERSON,
June 16 Núm. 38 calle de la Levé

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la N.-Orléans—13 Juin 1829. —Présent, l'hon. James Pitot.

Dans l'affaire de J J. Caballero vs. ses creanciers.

SUR lecture et enregistrement du Tableau de classification de Jules Balloc, syndic de cette affaire, et sur motion de E. A. Canon, son conseil, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit Caballero aient à déduire en pleine cour, le 26 Juin courant, les raisons pour lesquelles le dit Tableau de classification ne serait fait la base du Tableau de distribution concernant la nature et le montant de la dette du dit débiteur insolvable, lequel tableau doit être enregistré sur les lieux.

Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.
THOS. S. KENNEDY,
16 Juin.—11 greffier

AVIS.—Le soussigné devant s'absenter de ce pays pour quelque tems, prévient ceux à qui il peut devoir, de vouloir bien se présenter chez lui pour obtenir le payement de leurs comptes ; comme aussi, ceux qui lui doivent de vouloir bien solder au plus bref délai leur créance.
BAPTISTE AZERETO.
15 juin. Encoignure Esplanade et Levée.

ARROU ROOT & CASSE.

ARROU Root & Casse de St-Dominge en débarquement de la goëlette Franklin des Cayes, à vendre par D. S. BORDUZAT.
15 Juin. 108 Rue Royale.

GLACES.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de cette ville, qu'il vient d'ouvrir sa glacière rue de Chartres, entre St. Louis et Conti. On trouvera tous les jours dans son établissement, des glaces à tous les parfums, aux fruits d'Europe et des colonies, Punch à la Romaine, Sorbets de toute espèce &c., le tout confectionné par lui-même, et avec le plus grand soin.

Il prévient également le public, que les glaces que l'on débite sous son nom, dans les rues et dans les autres établissemens, ne sont pas de lui : les siennes ne se trouvent que chez lui, à l'adresse ci-dessus donnée.
13 juin—4 E. SERREAU.

EL abajo firmado tiene el honor de avisar á las señoras y á los caballeros de esta ciudad que acaba de abrir su establecimiento de nieve, en la calle de Chartres, entre St. Luis y Conti. El público encontrará alli todos los dias, nieve compuesta con perfumes de toda clase, frutas de Europa y de América, punche á la Romana, Sorbets de toda especie &c.
13 junio—4 E. SERREAU.

Cette semaine.
GROS LOT:
$10,000.
LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DES NATCHITOCHES, *8ème. classe*
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Samedi 20 Juin 1829.

PROSPECTUS.

1	lot de	$ 10000	est	$	10000
1	do	do 4000	do	do	4000
1	de	do 2500	do	do	2500
1	do	do 1800	do	do	1800
1	do	do 1600	do	do	1600
1	do	do 1352	do	do	1352
6	lots	do 750	do	do	4500
6	do	do 550	do	do	3300
6	do	do 350	do	do	2100
157	do	do 60	do	do	9360
780	do	do 8	do	do	6240
7800	do	do 4	do	do	31200
8760	Lots.				77952

S'adresser aux bureaux de
D. Malcolm
15 Juin Rue de Fortune, 86, rue de Chartres

ON désire trouver à louer une jeune négresse, connaissant bien la ville et capable de pouvoir aller vendre par les rues.

La même personne désire vendre, ou louer, un billard américain, avec tous ses accessoires. S'adresser chez M. Brossat, au coin des rues St. Philippe et Dauphine, au-dessus de l'institut de Mr Picher. 11 juin—3

VENTES À L'ENCAN

Par I. Mossy & Co.

MARDI 16 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, dans le magasin rue Toulouse, No. 79.—50 barriques Vin rouge ; 50 tierçons Eau-de-Vie de Cognac ; 4 pipes do. 300 caisses Vin Rouge de Bordeaux, Côte Rotie, Hermitage, etc. Les conditions, au moment de la vente. 16 Juin.

Par J. T. Bauduc.

IL sera positivement vendu et sans réserve au café de Mr. Hewlett, Mardi 16 courant, à midi précis,

Quatre-vingt-deux TERRAINS, situés au faubourg de l'Annonciation. Le plan sera exposé au café de Mr. Hewlett. Les conditions sont un, deux, trois et quatre ans, avec billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait et finale payement. 12 juin.

Par J. T. Bauduc.

IL sera exposé en vente, le 26 du courant, à 4 heures de l'après-midi, le fond d'une boutique de commestible, dans la maison de feu Arnaud, rue de la Levée, No. 111.

Aussi, le lendemain à midi, devant la Bourse, un Cheval et un Cabriolet, le tout pour clôre un règlement. 10 juin.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le 26 de Juin prochain, à midi, à la bourse Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St. Bernard, provenant de la succession de feu M. François Garic,

UNE MAISON située rue Bourbon, entre les rues Conti et Bienville, bâtie sur un Terrain de 40 pieds de face sur 50 pieds de profondeur, mesure française.

Conditions :—Un tiers comptant, un tiers à six mois, et un tiers à un an de terme, avec billets endossés à la satisfaction du juge de la paroisse St. Bernard, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par M. J. Arnaud, not. pub., aux frais des acquereurs. 29 mai.

VENTE PAR LE MARSHAL.
A. Hodge *contre* A. Devezac.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, j'exposerai en vente Mercredi, le 24 courant, à 4 heures, au Principal, divers meubles de maison et des vieux livres, tels que romans, historiettes.
15 Juin. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

Théodule Perin h. c. l. *vs.* Zami Lainethe h. c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Jeudi le 25 de Juin, au café de Hewlett, à midi, un Cheval bayé et un Dray, saisis dans l'affaire ci-dessus.
15 juin. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
John Curtis *vs.* John Arbo.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias*, à moi adressé, par l'hon. G. Preval, juge associé, j'exposerai en vente, Jeudi, le 18 courant, à 4 heures, au bureau du Marshal de cité, No. 55, rue St. Anne, le fond d'une boutique de commestible consistant en liqueurs, barriques, sucre, carafe &c. —Saisis dans l'affaire ci dessus.
6 juin. L. DAUNOY—Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.
Bowers, Osborn & Bowers *vs.* P. S. Hamblet.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente, Mercredi le 17 courant, à 4 heures, en face du bureau du Marshal, No. 55 rue St. Anne, 1 Armoir, 2 Bureaux, 1 Garde-feu, pelle et pincettes, 2 Miroirs, 1 Canape, 1 Table à toilette, des chaises, 1 Table à manger, 1 Pendule, &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
6 juin. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et les citoyens *contre* Ve. Suzenesu.

EN vertu d'un *writ de fieri facias*, à moi adressé, par l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Samedi 6 de Juin prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un lot de Terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans la rue St. Pierre, mesurant (plus ou moins) 45 pieds de face, et à peu près 193 de profondeur (mesure française); le plan, visé par le voyer de la ville, sera exposé au moment de la vente.—Ledit lot de terre, saisi dans l'affaire ci-dessus.
6 mai. L. DAUNOY—Marshal.

Glaces et Sorbets.

AVIS.—Au Cafe Louisianais, encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, on servira, à commencer de Dimanche prochain, 7 courant, des Glaces et Sorbets (de différentes qualités, et faits avec le plus grand soin) dans la salle haute, dont l'entrée, indépendante de celle du café, est à côté de la salle du billard. Les personnes qui désireront des cabinets séparés, en trouveront de fort élegants et ornés avec goût. La table d'hôte établie dans cette maison continuera, comme par le passé, à être servie à trois heures precises, indépendamment des services particuliers qui se font dans les cabinets (en haut et en bas) pour les personnes qui les demandent. L'expérience qu'on a pu faire de la manière dont on est traité dans cette maison en tout, est sans contredit sa meilleure recommandation, ceux qui la dirigent s'efforceront toujours de maintenir la réputation qu'elle a acquise en satisfaisant le public et les personnes qui la fréquentent. 4 juin

Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, 8 Juin 1829—Présent l'hon. James Pitot.—(Pour un répit.)

Philip S. Hamblet contre *ses créanciers.*

SUR l'enrégistrement de la pétition et autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du petitionnaire ait lieu dans l'étude de Mr W. Y. Lewis, notaire public, le 22 de Juin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Je certifie ce qui est ci-dessus.
9 Juin Th. S. KENNEDY, greffier

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE bureau du consulat des Etats-Unis mexicains, est transporté rue Dauphine, No. 297, entre St. Philippe et Ursulines, dans la même maison où il est ci-devant.

For sale by M. JAMBU, [illegible] 20 [illegible] 30,000 bouchons pr. bouteilles